

De la commune **LONGCHAUMOIS**

Séance du 03 février 2017

**Nombre de conseillers**

• en exercice	14
• présents	12
• votants	13
• absents	2
• exclus	0

Date de convocation :

27 janvier 2017

Date d'affichage :

10 février 2017

L'an deux mille dix-sept, le trois février à 20 heures 30.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean-Gabriel NAST.

Etaient présents : J.-G. NAST Maire, J.-G. ROBEZ-MASSON, B. BOURGEOIS Adjoints, C. ARBEZ, Y. BONDIER-MORET, V. DUMONT-GIRARD, S. GAUDY, O. MOUGIN, B. NOUGIER, Ch. PROST-ROMAND, R. TEDOLDI.

Etaient excusés : I. BONNEVILLE procuration à J.-G. NAST, A.-M. JOLY procuration à Y. BONDIER-MORET.

Etait absent : F. ANTONIO.

M. Raphaël TEDOLDI a été nommé secrétaire.

**OBJET**

**Accueil de Loisirs  
Sans Hébergement :**

**Participation des  
familles résidentes et  
non résidentes,  
temps extrascolaire  
et périscolaire**

Vu la délibération du 28 août 2015 déposée en Sous-Préfecture le 03 septembre 2015, fixant la participation des familles résidentes et non résidentes pour le temps extrascolaire et périscolaire à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** qu'à compter du **1<sup>er</sup> mars 2017**, les participations financières demandées aux parents seront de :

**Tarifs extrascolaires et mercredi après-midi (de 11h30 à 18h30)**

**familles résidentes** : Les **tarifs horaires** s'établissent par application d'un taux d'effort sur les revenus déclarés selon tableau ci-dessous.

Nombre d'enfant dans la famille	1 enfant	2 enfants	3 enfants et plus
Taux d'effort sur les revenus mensuels déclarés	0.041 %	0.036 %	0.030 %
Plancher : 674.32 €	0.28 €	0.24 €	0.20 €
Plafond : 4500.00 €	1.85 €	1.62 €	1.35 €

SOUS-PRÉFECTURE DE SAINT-CLAUDE  
REÇU LE :

17 FEV. 2017

Contrôle de Légalité

**Tarifs périscolaires familles résidentes** : Les tarifs horaires s'établissent par application d'un taux d'effort sur les revenus déclarés selon tableau ci-dessous.

OBJET

**Accueil de Loisirs  
Sans Hébergement :**

**Participation des  
familles résidentes et  
non résidentes,  
temps extrascolaire  
et périscolaire**

Nombre d'enfant dans la famille	1 enfant	2 enfants	3 enfants et plus
Taux d'effort sur les revenus mensuels déclarés	0.037 %	0.031 %	0.026 %
Plancher : 674.32 €	0.25 €	0.21 €	0.18 €
Plafond : 4500.00 €	1.67 €	1.40 €	1.17 €

Pour les familles **non résidentes** une majoration de **15 %** sera appliquée à ces tarifs.

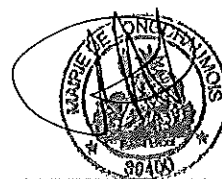
Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

En Mairie, le 10 février 2017

**Le Maire,  
Jean-Gabriel NAST**



Acte rendu exécutoire  
après le dépôt en Sous-Préfecture de  
Saint-Claude le et publication ou  
notification du

